



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixantième session
22-28 avril 2004
Shanghai (Chine)

**QUESTIONS ET FAITS ÉMERGENTS AU NIVEAU RÉGIONAL:
GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire)

**PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES RÉOLUTIONS AYANT TRAIT
À LA GESTION DE LA MONDIALISATION**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document contient une mise à jour succincte destinée à la Commission sur l'application des résolutions ayant trait au thème de la gestion de la mondialisation, à savoir: la résolution 48/11 sur les modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation, la résolution 51/8 sur l'application du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, la résolution 52/9 sur les ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et Europe, la résolution 56/1 sur la Décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009), la résolution 57/6 sur la mise en œuvre des Programmes d'action, stratégies et modalités d'exécution pour un développement énergétique durable en Asie et dans le Pacifique (2001-2005) à l'appui de la Déclaration de Bali sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière d'énergie et de développement durable et la résolution 58/5 sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis dans l'application de ces résolutions et de faire des commentaires et des recommandations pour que cette application soit encore plus efficace.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. RÉSOLUTION 48/11. MODES DE TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE SOUS L'ANGLE DES MESURES DE FACILITATION	1
II. RÉSOLUTION 51/8. APPLICATION DU PLAN D'ACTION DE NEW DELHI POUR LE DÉVELOPPEMENT INFRASTRUCTUREL EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE.....	2
III. RÉSOLUTION 52/9. PONTS TERRESTRES EN ASIE ET ENTRE L'ASIE ET L'EUROPE	4
IV. RÉSOLUTION 56/1. DÉCENNIE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOUS-RÉGION BASSIN DU MÉKONG (2000-2009).....	5
V. RÉSOLUTION 57/6. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION, STRATÉGIES ET MODALITÉS D'EXÉCUTION POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE (2001-2005), À L'APPUI DE LA DÉCLARATION DE BALI SUR LES PERSPECTIVES DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	7
VI. RÉSOLUTION 58/5. ÉTABLISSEMENT DU CENTRE ASIE-PACIFIQUE DU GÉNIE ET DE LA MACHINE AGRICOLES	9

ABRÉVIATIONS

AFFA	Association des transitaires de l'ASEAN
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAfD	Banque asiatique de développement
CAPGMA	Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DITTA	Développement des infrastructures de transport terrestre en Asie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OCE	Organisation de coopération économique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SOPAC	Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées
SPECA	Programme spécial pour les économies d'Asie centrale

Introduction

1. Le présent document contient une mise à jour succincte sur l'application des six résolutions ayant trait au thème de la gestion de la mondialisation.
2. La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à faire des commentaires et des recommandations pour que l'application des résolutions soit encore plus efficace.

I. RÉSOLUTION 48/11. MODES DE TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE SOUS L'ANGLE DES MESURES DE FACILITATION

3. En 2002-2003, une série de séminaires/ateliers ont été organisés pour promouvoir l'application de la résolution 48/11 et l'adoption des sept conventions internationales y figurant, notamment: a) un atelier PNUD-CESAP sur le transport et le transit – «Route de la soie – une formule d'intégration» (Astana, juin 2002) où l'on a souligné l'importance de la facilitation du transport international sur la route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique, b) un séminaire sous-régional sur le transport de transit international dans le cadre du système de transit douanier TIR (Kunming (Chine), septembre 2002) où l'on a examiné un cadre juridique approprié pour le transport de transit dans la sous-région Bassin du Mékong et c) un séminaire organisé conjointement par la CESAP et la BASD sur le transport transfrontières dans la sous-région Bassin du Mékong (Vientiane, janvier 2003) qui a aidé les pays à se préparer à la première série de négociations sur les annexes et un protocole de l'Accord trilatéral sur la facilitation du transport transfrontières des marchandises et des voyageurs entre la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam. À la demande des pays de la sous-région Bassin du Mékong, un atelier similaire (Bangkok, février 2004) permettra de faciliter la deuxième étape des négociations sur les annexes et les protocoles. De plus, une réunion d'experts sur les dispositions relatives à la facilitation du transport terrestre international entre les membres de l'Organisation de coopération de Shanghai sera organisé à Urumqi (Chine), en mai 2004.
4. Avec l'assistance du secrétariat de la CESAP et de la CEE qui ont organisé des séminaires et grâce aux discussions qui se sont tenues au cours de réunions d'organes délibérants entre 2002 et 2003, l'Azerbaïdjan a accédé le 3 juillet 2002 à la Convention sur la circulation routière de 1968 et la Mongolie, le 1^{er} octobre 2002, à la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR de 1975) et, le 18 septembre 2003, à la Convention des Nations Unies relative au contrat de transport international de marchandises par route (Convention CMR de 1956).
5. En décembre 2003 et janvier 2004, le secrétariat a fourni des services consultatifs à la Chine et à la République démocratique populaire lao sur les accords sous-régionaux et les conventions internationales relatives à la facilitation du transport transfrontières et du transport de transit, y compris la Convention TIR. La Thaïlande a, par ailleurs, bénéficié d'une aide technique pour évaluer les avantages de l'application de la Convention CMR qui est actuellement à l'étude au sein du gouvernement.

6. Parmi les autres initiatives destinées à promouvoir l'application de la résolution 48/11, on peut mentionner la formulation commune par trois divisions de la CESAP – transports et tourisme, commerce et investissements et technologies de l'information, de la communication et de l'espace – d'un projet global visant à aider les pays sans littoral et les pays de transit à éliminer les obstacles non matériels au transport transfrontières et de transit, moyennant l'adoption des conventions internationales, le renforcement des comités nationaux de facilitation du commerce et du transport, la mise en place de mécanismes de facilitation, la formulation de cadres juridiques et les applications des technologies de l'information et de la communication (TIC).

7. On trouvera en annexe du présent document la situation actuelle au regard de l'accession aux conventions listées dans la résolution 48/11.

II. RÉSOLUTION 51/8. APPLICATION DU PLAN D'ACTION DE NEW DELHI POUR LE DÉVELOPPEMENT INFRASTRUCTUREL EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

8. Des progrès sensibles ont été accomplis dans le développement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et celui des liaisons de transport entre l'Asie et l'Europe ainsi que dans la facilitation du transport terrestre comme en rendent compte les résolutions 48/11 et 52/9.

9. Le secrétariat a effectué quatre études de cas sur le transport de transit dans les pays en développement sans littoral et de transit. Quatre réunions sous-régionales ont été organisées et accueillies par des pays sans littoral avec la participation de tous les pays de transit limitrophes. Cette activité a abouti à l'élaboration du Plan d'action asiatique sur la coopération en matière de transport de transit lequel a été examiné et approuvé par la Commission, à sa cinquante-neuvième session, en avril 2003. Au cours de ce processus, les pays du SPECA ont adopté un programme d'action concret pour la coopération en matière de transport de transit à l'intention de ces pays. Par la suite, la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des institutions internationales de financement et de développement sur la coopération dans le domaine du transport de transit (Almaty, août 2003), a adopté le Programme d'action d'Almaty qui prenait en compte le Plan d'action asiatique sur la coopération en matière de transport de transit. Le Programme d'action d'Almaty est un nouveau cadre mondial pour le développement de systèmes de transport de transit efficaces dans l'intérêt des pays en développement sans littoral et de transit et devrait accroître le rôle de la CESAP dans ce domaine. À la demande du Gouvernement mongol, le secrétariat a fourni en octobre 2003 des services consultatifs à ce pays pour l'élaboration d'un plan d'action s'inscrivant dans le prolongement de la Conférence ministérielle internationale.

10. Le secrétariat est en train d'exécuter un projet relatif au système international intégré de transport et de logistique pour l'Asie du Nord-Est, en collaboration avec le secrétariat du PNUD pour le fleuve Tumen et l'Institut coréen des transports, avec un appui financier du Gouvernement de la République de Corée. Dans le cadre de ce projet, des ateliers nationaux ont été organisés à Ulaanbaatar, Moscou, Séoul et Beijing. De plus, une étude a été entreprise sur les avantages du

développement de facilités de transport intermodal et de logistique dans la sous-région. L'étude présente une vue d'ensemble des difficultés et des succès et contient des principes directeurs qui seront examinés lors d'une réunion sous-régionale directive et d'ateliers organisés au niveau des pays en 2004.

11. Suite à une étude consacrée au développement commercial des ports de la région en tant que centres logistiques et à un séminaire régional sur le sujet (Bangkok, juillet 2002), une série de stratégies et de directives pour le développement de centres logistiques régionaux ou nationaux dans les ports ont été publiées. À la demande de Brunéi Darussalam, en septembre 2003, le secrétariat a facilité un atelier sur la planification stratégique des ports afin d'aider à la formulation d'un plan d'aménagement du port de Muara pour en faire une plateforme portuaire de la Zone de croissance orientale de l'ASEAN.

12. Pour aider les pays à mettre en valeur leurs voies d'eau intérieures, le secrétariat a mis au point un manuel sur la modernisation du transport fluvial afin de raccorder celui-ci au réseau de transport multimodal. Un séminaire sous-régional sur l'intégration des infrastructures de transport fluvial aux réseaux de transport intermodal a eu lieu par la suite à Phnom Penh en novembre 2003.

13. Le secrétariat a poursuivi sa campagne de sensibilité aux incidences des négociations OMC/GATS sur les services de transport maritime: un séminaire sous-régional s'est tenu à cette fin à Mumbai (Inde) en mars 2003. De même, dans le prolongement du Sommet mondial sur le développement durable, le secrétariat a organisé une réunion pour discuter de la structure et des fonctions d'unités de partenariats secteur public-secteur privé et de leur potentiel pour promouvoir des politiques favorables aux pauvres dans les pays membres (Bangkok, mars 2003).

14. Le secrétariat a préparé un examen biennal de l'évolution des transports dans la région de la CESAP ainsi qu'une synthèse statistique sur les transports en Asie et dans le Pacifique que l'on peut consulter sur le site web de la CESAP¹.

15. Le programme de création de capacités et de développement des qualifications dans le transport multimodal et la logistique comprenait la publication de deux manuels de formation, l'un concernant la logistique et la gestion de la filière d'approvisionnement et l'autre les aspects opérationnels du transport multimodal. Les pays membres de l'ASEAN sont convenus d'utiliser ce manuel dans le cadre d'un programme de formation commun et l'Association des transitaires de l'ASEAN (AFFA) a prié le secrétariat de la CESAP de contribuer à sa mise en œuvre en organisant des ateliers conjoints de formation de formateurs, le suivi et le contrôle de la qualité et en émettant des certificats communs AFFA-CESAP. De plus, en décembre 2003, l'industrie des transitaires et les instituts philippins de formation ont bénéficié de services consultatifs pour examiner les activités de formation et les possibilités de fournir le matériel pédagogique de la CESAP. En novembre 2003, une réunion régionale a permis à des transitaires d'échanger des données d'expérience et de mettre au point des mécanismes

¹ <<http://www.unescap.org/tctd/pubs/statabs02.htm>>.

concrets pour maintenir le dialogue. Les transitaires ont décidé qu'il était important de se rencontrer tous les ans sous les auspices de la CESAP et la Fédération indienne des transitaires s'est proposée d'accueillir la prochaine réunion régionale en 2004.

16. Le Forum régional sur la planification, la formation et l'utilisation de la main-d'œuvre maritime (Bangkok, octobre 2003) a contribué à promouvoir le dialogue entre les organisations participantes et à renforcer la coopération.

III. RÉOLUTION 52/9. PONTS TERRESTRES EN ASIE ET ENTRE L'ASIE ET L'EUROPE

17. La Commission, à sa cinquante-neuvième session, tenue en septembre 2003, a une fois de plus souligné l'importance du Projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (DITTA) et approuvé le Plan d'action pour la phase VI de ce projet (2004-2005).

18. Le réseau de la Route d'Asie a été étendu à 32 pays ce qui le porte à environ 140 000 km. Au cours de la période considérée, le Gouvernement japonais a financé la réunion, en novembre 2002, d'un groupe de travail chargé de rédiger un accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et l'organisation de quatre séminaires sous-régionaux: a) pour l'ASEAN à Singapour en mars 2003, b) pour l'OCE et le Caucase à Bakou, en mars 2003, c) pour l'Asie du Nord-Est à Ulaanbaatar en août 2003 et d) pour la SAARC à New Delhi en octobre 2003. Par la suite, une réunion intergouvernementale, en novembre 2003, a adopté à l'unanimité l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie, créant ainsi un cadre pour le développement coordonné des autoroutes internationales en Asie ainsi qu'entre l'Asie et l'Europe². L'Accord a été déposé auprès du Secrétaire général des Nations Unies et une cérémonie officielle de signature se déroulera au cours de la soixantième session de la Commission.

19. La CESAP et le Secrétariat du PNUD pour le fleuve Tumen ont entrepris une étude conjointe sur l'identification du réseau routier prioritaire et les besoins d'investissement en Asie du Nord-Est pour l'aménagement du bassin du Tumen. Le rapport préliminaire de l'étude a été examiné lors d'une réunion directive d'experts à Ulaanbaatar en octobre 2002. Le rapport final de l'étude et les recommandations émanant du groupe d'experts ont été approuvés par le Groupe de travail sur les transports du Programme d'aménagement du bassin du Tumen lors d'une réunion tenue à Beijing en décembre 2002.

20. Le secrétariat a procédé à un examen complet du réseau du Chemin de fer transasiatique et publié, en décembre 2003, le projet de carte révisée du réseau qui a été affiché sur le site web de la CESAP³.

21. Conformément au mémorandum d'accord sur l'organisation et la mise en circulation à titre

² Le texte intégral de l'Accord est affiché sur le site web de la CESAP <<http://www.unescap.org/ttd.IGM/AH-Agreement-E.pdf>>.

³ <<http://www.unescap.org/ttd/LatestTarMap.gof>>.

d'essai de trains complets de conteneurs sur le couloir nord du Chemin de fer transasiatique, signé en novembre 2001, le comité directeur s'est réuni à Vladivostok (Fédération de Russie) en juin 2002 et à Ulaanbaatar en octobre 2003. C'est lors de cette dernière réunion qu'ont été fixées les dates pour la démonstration de trains entiers sur des tronçons stratégiques du couloir nord, avec l'assistance concertée des organisations de chemins de fer participantes. Un essai s'est déroulé le 8 novembre 2003 entre le port de Tianjin (Chine) et Ulaanbaatar: il s'agissait d'une première étape en attendant l'organisation d'un essai plus ambitieux de 10 jours entre Tianjin et la Finlande à travers la Mongolie et la Fédération de Russie.

22. La huitième session du Groupe de travail des projets du SPECA sur les transports et le franchissement des frontières, dont le Kazakhstan est le pays pilote, s'est tenue avec l'appui de la CEE et de la CESAP. La neuvième session de ce groupe de travail est prévue en mars 2004.

23. Dans le cadre du projet sur la création de capacités dans le développement de liaisons interrégionales terrestres et terre/mer, exécuté par les cinq commissions régionales et financé au titre du Compte des Nations Unies pour le développement, une réunion d'experts sur le développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie se tiendra à Almaty en mars 2004 et permettra à 17 pays participants d'examiner le développement de couloirs de transport entre l'Europe et l'Asie⁴. Des représentants d'organisations internationales et sous-régionales y ont également été invités.

24. À la demande du Kazakhstan, le secrétariat a fourni des services consultatifs, en avril et septembre 2003, sur l'amélioration des couloirs internationaux de transport ferroviaire et sur la création d'un pont terrestre de conteneurs avec la participation du secteur privé, en utilisant la formule du transport multimodal.

25. Les activités consécutives à l'application de la résolution 52/9 sont réalisées en coopération avec la CEE, la CESAO, la CEA, le Programme d'aménagement du bassin du fleuve Tumen, le Programme d'aménagement de la Route de la soie, la BASD, l'ASEAN, l'OCE, la Commission intergouvernementale du Programme relatif au couloir Europe-Caucase-Asie, la Fédération routière internationale, l'Union internationale des transports routiers, l'Union internationale des chemins de fer, l'Institut coréen de recherche sur les chemins de fer et l'Institut coréen des transports.

IV. RÉSOLUTION 56/1. DÉCENNIE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOUS-RÉGION BASSIN DU MÉKONG (2000-2009)

26. Les activités liées à la mise en œuvre de la résolution concernaient essentiellement la mise en valeur des ressources humaines dans les secteurs prioritaires décrits ci-après.

27. Dans le secteur des transports, le secrétariat a mis en œuvre des projets sur la facilitation du commerce frontalier et le développement de la logistique dans la sous-région Bassin du Mékong,

⁴ Les 17 pays sont les suivants: Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Ouzbékistan, Roumanie, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Ukraine.

l'harmonisation des systèmes d'aide à la navigation le long du Mékong, sur la facilitation du transport de transit international, les systèmes de transport intermodal sur le Mékong, et organisé des séminaires sous-régionaux CESAP-BAsD sur la facilitation du transport transfrontières dans la sous-région. Ces activités ont permis de renforcer la coopération entre les pays de la sous-région et d'obtenir des résultats notables comme l'adoption de règlements harmonisés pour la sécurité de la navigation et une meilleure préparation des pays à négocier les annexes opérationnelles de l'Accord sous-région Bassin du Mékong sur la facilitation du transport transfrontières des marchandises et des voyageurs, notamment les conventions internationales sur le transport comme les conventions TIR et CMR.

28. Pour aider les pays à tirer pleinement parti de leur potentiel touristique, la CESAP a organisé plusieurs ateliers et séminaires de formation sur la gestion du tourisme culturel, la gestion durable des ressources touristiques et le tourisme sans obstacle dans le cadre du thème consacré au développement du tourisme dans la sous-région Bassin du Mékong. Deux réunions du Groupe de travail sur le secteur touristique de la sous-région du Bassin du Mékong ont été organisées ainsi que sept séminaires sur le tourisme. Les progrès accomplis dans le renforcement des capacités nationales et la coordination des efforts ont permis de créer des conditions propices au développement durable du tourisme et à l'application des meilleures pratiques.

29. S'agissant du commerce et des investissements, le secrétariat s'est surtout attaché à aider le secteur privé, encore embryonnaire dans la sous-région en raison d'un passage relativement tardif à l'économie de marché dans certains pays. Une grande partie de ce travail a été accomplie dans le cadre du Forum pour le développement global de l'Indochine, du Forum entrepreneurial de la sous-région Bassin du Mékong, de la Biennale des investissements en Indochine et de stages de formation sur les problèmes ayant trait à l'OMC, notamment la promotion et la facilitation des investissements, le renforcement des capacités institutionnelles pour la réforme des politiques commerciales et l'efficacité commerciale, en particulier les applications des TIC.

30. Dans le secteur de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, le secrétariat a mis en œuvre des projets sur la création de capacités de planification stratégique et de gestion des ressources naturelles en Asie et dans le Pacifique, la facilité de l'accès des populations rurales à une énergie propre et peu coûteuse, le développement des capacités pour le renforcement du partenariat secteur public-secteur privé afin de fournir de meilleurs services d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux populations pauvres. Des résultats positifs ont été obtenus, en particulier grâce à l'application de directives établies dans le cadre des projets de renforcement des capacités institutionnelles et nationales à formuler des politiques stratégiques et écologiquement rationnelles pour le développement durable.

31. La réduction de la pauvreté est un problème capital dans la sous-région, aussi le secrétariat a-t-il mis en œuvre des projets ayant spécifiquement pour but d'appuyer des initiatives dans ce domaine, notamment un projet régional relatif à la dépaupérisation rurale: reproduction des pratiques optimales en matière de développement communautaire rural, des projets relatifs à la réduction de la pauvreté

par des liaisons rurales et urbaines entre villes secondaires dans les pays les moins avancés et une aide à la formulation de politiques de logement urbain.

32. S'agissant des TIC, le secrétariat a notamment réalisé le projet cyber-Mékong pour le développement des TIC dans les entreprises, un programme relatif à l'utilisation des TI pour le développement du secteur privé dans la sous-région Bassin du Mékong et un projet relatif à la mise au point et à l'utilisation d'une base de données polyvalente sur les ressources environnementales et naturelles pour la sécurité alimentaire et le développement durable. Ces projets ont abouti à l'élaboration de directives et de recommandations générales pour faciliter la prise de décision et contribuer à l'adoption et à l'utilisation des TIC aux fins du développement, et notamment à l'élaboration de législations et à leur harmonisation pour promouvoir les entreprises et le commerce électroniques.

33. Le secrétariat a formulé et exécuté des activités de coopération technique dans des cadres divers tels que le Forum pour le développement global de l'Indochine, le Forum entrepreneurial de la sous-région Bassin du Mékong, le Groupe de travail sur le secteur touristique dans la sous-région Bassin du Mékong et le Forum du tourisme du Mékong et a établi des relations de travail étroites avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des organisations internationales et régionales qui ont contribué à la conception et à la mise en œuvre d'activités de coopération sous-régionale et de stratégies aux fins de l'application de la résolution. Il s'agit notamment des organismes suivants: le secrétariat de l'ASEAN, la BASD, la FAO, l'OIT, le Centre OMC/CNUCED du commerce international, la Commission du Mékong, la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale.

34. Le secrétariat a récemment étendu son assistance technique à de nouveaux domaines comme la sexospécificité, la santé, la réduction des effets des catastrophes et la protection des jeunes. Le secrétariat a également poursuivi ses efforts en faveur du développement socioéconomique de la sous-région Bassin du Mékong en entreprenant de nouveaux projets tout en tenant compte de l'évolution des besoins des pays de la sous-région.

**V. RÉSOLUTION 57/6. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION,
STRATÉGIES ET MODALITÉS D'EXÉCUTION POUR UN DÉVELOPPEMENT
ÉNERGÉTIQUE DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE (2001-2005),
À L'APPUI DE LA DÉCLARATION DE BALI SUR LES PERSPECTIVES
DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

35. Depuis 2002, le secrétariat met en œuvre des projets de développement des capacités pour promouvoir le principe de planification et de gestion stratégiques du secteur énergétique permettant de mettre en place des politiques qui tiennent compte des problèmes transsectoriels aux fins du développement durable. L'application de ce principe à l'élaboration des politiques nationales permet aux pays de recenser les domaines prioritaires et d'établir des plans d'action stratégiques pour atteindre leurs objectifs respectifs de mise en valeur de l'énergie au niveau national. Suite à l'élaboration de directives sur la planification et la gestion stratégiques pour le secteur de l'énergie, trois ateliers sous-régionaux organisés en 2002 en Asie du Sud, dans le Pacifique, en Asie du Sud-Est

et du Nord-Est respectivement, ont permis de former des formateurs venant de pays de chaque sous-région. En 2003, des activités ont été menées au niveau national pour renforcer les capacités dans sept pays. Des activités similaires se poursuivront dans au moins trois pays supplémentaires en 2004 en vue d'élaborer des politiques énergétiques rationnelles avec des objectifs et des stratégies clairs à l'appui du développement durable.

36. Dans la sous-région du Pacifique un projet est en cours d'exécution en collaboration avec des organisations du Pacifique pour améliorer la formation dans le secteur des énergies renouvelables. Le projet aura pour principal résultat un plan stratégique susceptible de répondre aux besoins de formation à long terme dans ce secteur dans les pays en développement insulaires du Pacifique, et élaboré en consultation étroite avec les acteurs concernés.

37. Conformément au mémorandum d'accord conclu entre le PNUD et la CESAP, un projet commun a été mis au point pour mobiliser des ressources financières en vue de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.

38. S'agissant de gestion et de planification stratégiques, l'analyse vise souvent à identifier les mesures permettant de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Une assistance supplémentaire a parfois été fournie en réponse à des demandes précises dans ces domaines.

39. Le secrétariat est en train de réaliser un projet d'intégration de l'énergie dans les politiques et programmes de développement rural fondé sur le principe de planification et de gestion stratégiques. Ce projet a pour but de renforcer les capacités nationales à identifier les liens entre l'énergie et le développement rural pour promouvoir une planification à long terme, intégrée et bien coordonnée de la mise en valeur de l'énergie rurale.

40. Le secrétariat met en œuvre plusieurs programmes de formation consacrés à l'efficacité énergétique en vue de former des gestionnaires de l'énergie en collaboration avec des organismes gouvernementaux avec pour objectif d'améliorer les politiques dans ce domaine. Des ateliers sous-régionaux et nationaux sont organisés et des services consultatifs fournis en permanence et sur demande directe des gouvernements membres pour identifier les sources de financement et en promouvoir la mobilisation pour des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique.

41. Un projet pilote est en cours d'exécution en Indonésie pour démontrer l'intérêt du partenariat secteur public-secteur privé pour la prestation de services de base, notamment énergétiques, aux pauvres; ce projet englobe également le développement des capacités institutionnelles pour le financement de projets d'électrification rurale et l'application des meilleures pratiques documentées. Les résultats de ce projet seront diffusés en vue d'être éventuellement reproduits dans la région. En outre, le secrétariat a maintenu son appui à l'examen des politiques énergétiques et conseillé les

gouvernements membres dans différents domaines comme les mécanismes institutionnels et les politiques et technologies dans le domaine des énergies renouvelables.

42. Le secrétariat coopère avec des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies notamment le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, le PNUD et le PNUE pour élaborer et mettre en œuvre divers projets dans la région. La coopération et la collaboration se poursuivent avec la BASD et des organisations sous-régionales comme la SAARC, le Centre de l'énergie de l'ASEAN et la Commission océanienne de recherche géoscientifique appliquée. Étant donné qu'il est essentiel de renforcer la capacité des gouvernements membres à véritablement promouvoir la participation des parties prenantes dans la promotion du développement durable, le secrétariat fait activement appel au secteur privé et à la société civile pour mettre en œuvre la Déclaration de Bali et le Programme d'action pour un développement énergétique durable. À cet égard, des équipes nationales composées de plusieurs acteurs ont été créées dans chaque pays participant pour la réalisation de projets de création de capacités pour l'application du principe de planification et gestion stratégiques. Les équipes nationales comprennent des représentants de gouvernements, de la société civile et du secteur privé.

43. Le secrétariat s'est attaché à la mise en œuvre du Plan d'application de Johannesburg en exécutant plusieurs projets de coopération technique. Dans le cadre du Programme pluriannuel de travail de la Commission du développement durable (CDD), un ensemble de thèmes, parmi lesquels l'énergie aux fins du développement durable, seront examinés au cours de l'exercice biennal de 2006-2007 (quatorzième et quinzième sessions) comme en a décidé la Commission à sa onzième session en 2003. Les préparatifs régionaux comprendront une évaluation de la mise en œuvre du Plan d'application de Johannesburg en 2005. Le secrétariat, avec les organes et organismes concernés tels que le BASD et le PNUD, prévoit de faciliter ce processus, notamment en préparant un examen régional qui sera discuté à la quatorzième session de la CDD.

VI. RÉSOLUTION 58/5. ÉTABLISSEMENT DU CENTRE ASIE-PACIFIQUE DU GÉNIE ET DE LA MACHINE AGRICOLES

44. Le premier Accord de siège sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles à Beijing a été signé entre la CESAP et le Gouvernement chinois en novembre 2003. L'Accord supplémentaire sur les arrangements financiers et administratifs a été conclu en même temps. Le Centre, placé sous la responsabilité de son premier directeur, de nationalité finlandaise, est maintenant opérationnel. On trouvera dans le document E/ESCAP/1320 tous les détails comprenant les décisions du Conseil d'administration du Centre, à sa deuxième session tenue à Beijing les 26 et 27 novembre 2003.

Annexe

Situation en août 2003 des membres et zones de la CESAP au regard de l'accèsion ou de la participation aux conventions internationales listées dans la résolution 48/11 de la Commission

Pays ou zone	Convention sur la circulation routière (1968)	Convention sur la signalisation routière (1968)	Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (1975)	Convention douanière sur l'importation temporaire des véhicules routiers commerciaux (1956)	Convention douanière relative aux conteneurs (1972)	Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (1982)	Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) (1956)
Groupe I : Asie continentale							
Afghanistan			x	x			
Arménie			⊗			⊗	
Azerbaïdjan	⊗		⊗	⊗		⊗	
Bangladesh							
Bhoutan							
Cambodge				x			
Chine					x		
Fédération de Russie	x	x	x		x	x	x
Géorgie	⊗	⊗	⊗		⊗	⊗	⊗
Hong Kong (Chine)				x			
Inde		x					
Iran (République islamique d')	x	x	x				⊗
Kazakhstan	⊗	⊗	⊗				⊗
Kirghizistan			⊗	⊗		⊗	⊗
Malaisie							
Mongolie	⊗	⊗	⊗				
Myanmar							
Népal							
Ouzbékistan	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
Pakistan	x	x					
République de Corée	x	x	x		x		
République démocratique populaire lao							
République populaire démocratique de Corée							
Singapour				x			
Tadjikistan	⊗	⊗	⊗				⊗
Thaïlande	x	x					
Turkménistan	⊗	⊗	⊗				⊗
Turquie			x		x		⊗
Viet Nam							
Groupe II : Pays insulaires							
Brunéi Darussalam				x	
Indonésie	x	x	x		x
Japon					
Maldives					
Philippines	x	x			
Sri Lanka					

Notes : (..) : données non applicables.

x : partie/ayant accédé.

⊗ : accession après adoption de la résolution 48/11 de la Commission.